

# Quelle



# famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent  
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

## La séparation parentale après l'arrivée d'un premier enfant — Quelques tendances démographiques au fil du temps et des générations au Québec.

La rupture du couple constitue, après le décès d'un des membres de la famille, l'un des principaux événements familiaux générateurs de stress (Conseil de la famille et de l'enfance, 2007). La dissolution d'une union ayant duré un certain temps exige, des conjoints, qu'ils fassent le deuil d'une relation significative. En outre, lorsque cette relation met en jeu des enfants, les conséquences pour les individus et la société sont plus lourdes. La séparation, dans un contexte où il y a des enfants, est un processus en effet plus complexe qu'on ne le croit, et il peut être ainsi pour plusieurs un moment difficile à passer. La séparation demeure un véritable « choc de vie », une expérience rare, intense et marquante selon Cloutier, Filion et Timmermans (2018), car elle provoque une profonde réorganisation du temps et des espaces familiaux. Plusieurs enjeux se posent rapidement après la séparation et dans bien des cas simultanément, notamment la question de la garde des enfants, des ajustements au budget, du réaménagement du lieu de résidence à la suite du partage des biens et souvent, d'un déménagement (Parent, Saint-Jacques, Drapeau, Fortin et Beaudry, 2016).

Compte tenu des bouleversements majeurs qu'elles entraînent à court ou à long terme, les séparations parentales sont considérées, depuis plusieurs décennies au Québec, comme étant à la fois un enjeu social et un enjeu de politiques publiques (Gouvernement du Québec, 1997; Comité consultatif sur le droit de la famille, 2015; Gouvernement du Québec, 2021). Elles constituent, selon le défunt Conseil de la famille et de l'enfance (2007), « une période de vulnérabilité qui appelle un soutien particulier pour préserver l'équilibre émotionnel et de ressources de chacun des membres de la famille et aussi assurer les meilleures conditions possibles

### Table des matières

Précisions méthodologiques .....	3
Continuité et changements dans la séparation parentale après la naissance d'un premier enfant au Québec .....	4
En résumé .....	10
Bibliographie .....	10

pour le développement des enfants». Au fil du temps, des programmes de soutien à la coparentalité, de médiation, de soutien économique et des mesures législatives diverses ont ainsi été mis en œuvre dans le but de minimiser les conséquences de la séparation sur le bien-être des parents et des enfants.



L'attention accordée au phénomène de la séparation parentale et ses conséquences n'a fait que grandir au cours des dernières décennies en raison de l'accroissement rapide du nombre de divorces observé durant les années 1970 et 1980. L'augmentation des ruptures a fait croître de manière importante la place prise par les familles monoparentales dans le paysage familial. La proportion des familles monoparentales, dans l'ensemble des familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 25 ans, a ainsi connu une hausse rapide, passant de 7,6% en 1961, à 19,1% en 1991 et à 26,4% en 2021 (Institut de la statistique du Québec, 2018a; Statistique Canada, 2022).

Ces observations, provenant des données successives de recensements ou d'enquêtes transversales, c'est-à-dire menées à un point donné dans le temps, nous permettent d'avoir une idée du contexte familial changeant dans lequel vivent les parents et les enfants. Or, ces sources de données ne nous renseignent pas sur les trajectoires individuelles qui se profilent derrière un environnement familial en particulier.

Pour analyser les trajectoires familiales, il importe de recueillir des renseignements détaillés sur l'histoire des personnes interrogées. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1980 que des données d'enquêtes longitudinales ont permis de rendre compte de la diversité croissante des trajectoires familiales au Québec. Par exemple, l'observation rétrospective longitudinale obtenue sur la base des différents cycles de l'Enquête sociale générale, menée par Statistique Canada au cours des années 1990 et au début des années 2000, a montré que de plus en plus de parents et d'enfants connaissaient non seulement la monoparentalité, mais que cela se produit de plus en plus tôt dans leur parcours de vie conjugale et dans la vie de leurs enfants (pour une revue, voir Castagner Giroux, Le Bourdais et Pacaut, 2016). Plus récemment, l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) a permis de décrire l'évolution de l'environnement familial des enfants nés à la fin des années 1990, et montre notamment que 37% de ces derniers ont vu leurs parents se séparer entre leur naissance et l'âge de 18 ans (Institut de la statistique du Québec, 2018b).



S'inscrivant en continuité avec les travaux antérieurs menés à partir de données d'enquêtes longitudinales, ce numéro du bulletin *Quelle famille?* vise à présenter un ensemble d'informations statistiques actualisées sur la séparation parentale après l'arrivée d'un premier enfant au Québec. Il s'appuie, pour ce faire, sur l'analyse des données de l'Enquête sociale générale sur la famille de Statistique Canada, réalisée en 2017 (ESG 2017; pour plus de détails, voir l'encadré «Précisions méthodologiques»). Plus précisément, les grandes questions qui ont guidé la réalisation de ce numéro sont les suivantes: l'augmentation observée de la séparation parentale et de sa précocité après la naissance d'un enfant depuis les années 1960 se poursuit-elle, ou est-elle en voie de se stabiliser, voire de s'inverser, depuis le début du nouveau millénaire? L'évolution constatée est-elle semblable au sein des plus jeunes générations de parents? Qu'est-ce qui caractérise la dynamique de la séparation parentale sur le plan du type d'union ou du niveau d'éducation des parents? Le lecteur trouvera ainsi une description sous plusieurs angles du phénomène, notamment au regard de son évolution au fil du temps.

À cette fin, six périodes de formation de la famille par les parents d'un premier enfant, allant de la décennie 1960 à celle des années 2010, sont distinguées et comparées. Les changements dans les risques de rupture des unions des parents ayant donné naissance à leur premier enfant au sein d'un couple sont également examinés en fonction de cinq groupes de générations étudiés: celles nées durant la période de guerre et de la dépression (1937-1945), de la première vague de baby-boomers (1946-1955), de la deuxième vague de baby-boomers (1956-1965), de la génération X (1966-1975) et de la génération Y (1976-1988). D'autres caractéristiques des parents telles que le type de relation conjugale (mariage ou union libre) vécue dans le cadre de l'entrée dans la parentalité et le niveau de scolarité qu'ils ont atteint seront mises en relation avec les risques ultérieurs de séparation ou de divorce.

### Précisions méthodologiques

Les résultats que l'on trouve dans ce bulletin sont tirés de l'analyse des données de l'ESG 2017 portant sur la famille et réalisée par Statistique Canada. Cette enquête a été menée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif d'hommes et de femmes âgés de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés des dix provinces canadiennes, dans le cadre duquel environ 20 000 répondantes et répondants ont été interrogés. Un peu plus de 2 100 de ces derniers résidaient au Québec, étaient âgés de 30 à 80 ans au moment de l'enquête et avaient eu au moins un enfant biologique. Les analyses effectuées à l'intérieur de ce bulletin portent sur ce sous-ensemble, qui représente un peu plus de 3 500 000 Québécois et Québécoises. Les répondantes et répondants âgés de moins de 30 ans n'ont pas été inclus dans les analyses puisque leur histoire familiale est encore souvent peu avancée.

L'ESG 2017 a permis de recueillir des informations sur le déroulement de la vie conjugale et reproductive des femmes et des hommes interrogés. En plus de disposer d'une information précise sur les dates auxquelles les femmes et les hommes ont eu leurs enfants, cet ensemble de données a permis de reconstituer, à rebours, les épisodes d'entrée en union vécus par les diverses générations de répondantes et répondants, d'en connaître la durée ainsi que leur issue, le cas échéant (séparation, divorce ou veuvage).

Les analyses effectuées à partir des données de cette enquête visaient à mesurer l'évolution des risques de rupture des unions à partir du moment de la naissance du premier enfant. Lorsqu'on veut décrire la durée d'un épisode vécu comme celui d'une union à partir du moment de la naissance d'un premier enfant, la méthode statistique de la table d'extinction est l'instrument le plus adapté aux données rétrospectives. Cette méthode calcule, pour chaque intervalle de temps, une probabilité de connaître un événement donné. L'ensemble de ces probabilités de survie dans un état donné s'appelle une table d'extinction, que l'on représente habituellement par des courbes. Les répondantes et répondants qui n'ont pas connu l'événement étudié (dans le cas présent, la rupture de l'union) au moment de l'enquête, c'est-à-dire à partir du moment où leur histoire devient inobservée, sont néanmoins observés jusqu'à ce point. Cette méthode a l'avantage d'utiliser toutes les données de la période au cours de laquelle la répondante ou le répondant est en observation. Elle permet également des estimations stables de tendances centrales ou d'intervalles interquartiles lorsque toutes les répondantes et tous les répondants en observation n'ont pas (encore) connu l'événement étudié.

Compte tenu de l'échantillon à plan complexe<sup>1</sup> de l'ESG 2017, toutes les estimations réalisées ont été pondérées à l'aide des poids appropriés fournis par Statistique Canada. Les écarts et les différences entre deux estimations mentionnées dans le texte du présent bulletin sont significatifs au seuil de confiance de 5 %, à moins d'avis contraire. Il est à noter que les estimations mentionnées dans le texte comportent un coefficient de variation<sup>2</sup> de moins de 16 %.



<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les techniques d'échantillonnage à plan complexe, consulter le document de vulgarisation *Les statistiques. Le pouvoir des données!* (Statistique Canada, 2021, section 3.2.2).

<sup>2</sup> *Ibid.*, section 3.5.2.

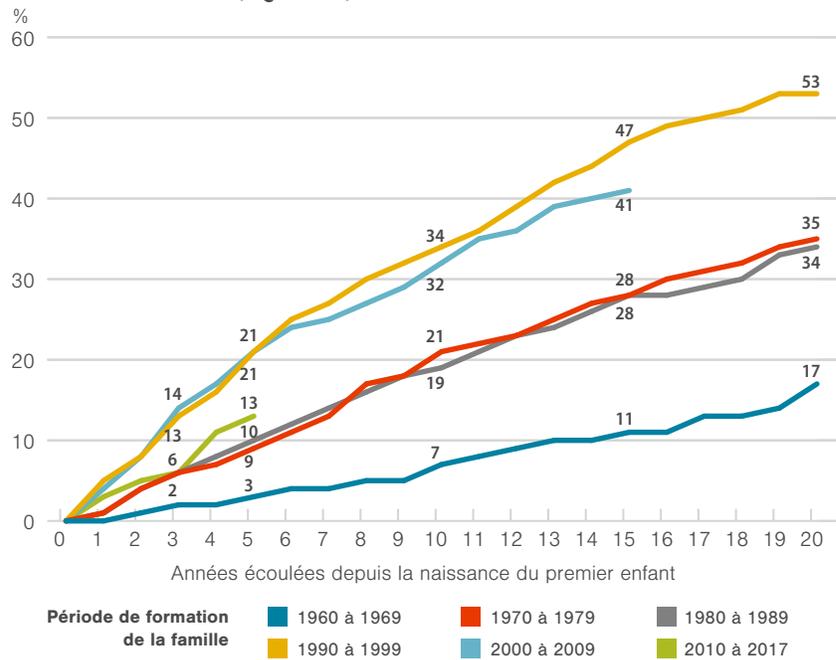
# Continuité et changements dans la séparation parentale après la naissance d'un premier enfant au Québec

## Vers un ralentissement des ruptures parentales?

Les données de l'ESG 2017 montrent de façon éloquent que au fil des dernières décennies du 20<sup>e</sup> siècle, les séparations surviennent de plus en plus tôt dans la vie des parents et qu'elles ont été de plus en plus nombreuses. C'est ce dont témoignent d'abord celles présentées à la **figure 1** qui illustrent la proportion cumulée de parents en couple ayant donné naissance à leur premier enfant au cours de diverses périodes entre 1960 et 2017 et qui se sont séparés, en fonction de la durée écoulée depuis la naissance. Dans la période la plus ancienne observée, qui correspond aux parents en couple ayant donné naissance à leur premier enfant durant les années 1960, environ 3 % de ces derniers s'étaient séparés dans les cinq ans suivant sa naissance, et 17 % avaient fait de même au terme de vingt ans. Le phénomène s'est amplifié de façon continue jusqu'à l'aube des années 2000. Plus du tiers (34 %) des parents en couple ayant donné naissance à leur premier enfant avaient vu leur union se rompre avant que ce dernier n'atteigne l'âge de 10 ans, et plus de la moitié (53 %) avant qu'il ne fête son 20<sup>e</sup> anniversaire.

Depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle, la tendance semble cependant se stabiliser, voire ralentir. On remarque en effet que les parents en couple ayant donné naissance à leur premier enfant durant les années 2000 et les années 2010 ne sont pas plus nombreux que ceux l'ayant fait dans les années 1990 à voir leur union rompue avant que leur enfant atteigne l'âge de 3 ou 5 ans. Entre 13 % et 14 % des parents en couple ayant donné naissance à un premier enfant durant les années 1990 et 2000 s'étaient séparés dans les trois ans suivant sa naissance, et environ le tiers (34 %) avait fait de même au terme de dix ans. Les parents en couple ayant donné naissance à leur premier enfant depuis 2010 semblent, jusqu'à maintenant, échapper à ces tendances. Les données montrent que ces derniers sont moins nombreux, à durée égale écoulée depuis la naissance,

**Figure 1** Proportion cumulée de parents qui se sont séparés après la naissance de leur premier enfant, selon la période de formation de la famille et la durée écoulée depuis la naissance, Québec, 2017



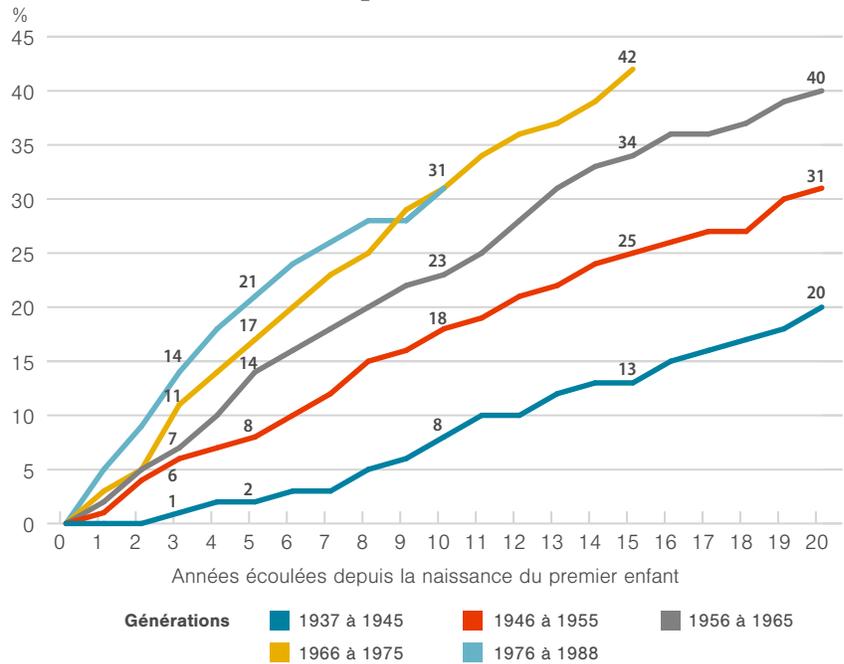
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2017, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

à se séparer de façon précoce. Cinq ans après la naissance de leur premier enfant, 21 % des parents en couple ayant donné naissance à leur premier enfant durant les années 2000 ont rompu leur union alors que 13 % de ceux ayant donné naissance à un premier enfant dans les années 2010 avaient, au même terme, connu une telle expérience. Notons enfin que les proportions de parents en couple ayant donné naissance à un premier enfant dans les années 2010 et s'étant séparés alors que ce dernier avait atteint l'âge de 3 ou 5 ans sont semblables à celles enregistrées durant les années 1980.

### Trois parents en couple sur dix des générations X et Y sont séparés lorsque leur enfant atteint l'âge de 10 ans

La **figure 2** présente les proportions cumulées de ruptures d'union des parents en couple, issus de diverses générations, à partir du moment où ils ont donné naissance à leur premier enfant. Les données révèlent une forte progression générale des séparations parentales au fil des générations nées entre 1937 et 1988. Dans la génération la plus ancienne, correspondant plus ou moins à la fin de la grande dépression allant de la fin de la grande dépression à la Deuxième Guerre mondiale (1937-1945), environ 8 % des parents en couple s'étaient séparés dans les dix ans suivant la naissance de leur premier enfant, et environ un cinquième avait fait de même au terme de vingt ans. Le phénomène s'amplifie nettement au sein de la première vague des baby-boomers (1946-1955), puis de la deuxième vague de baby-boomers (1956-1965) et enfin de la génération X (1966-1975). Lorsqu'on compare les proportions cumulées de séparations parentales au sein de la génération X à celles de la génération Y (1976-1988), on observe cependant peu de changements. L'instabilité des unions chez les parents n'apparaît pas plus élevée, du moins dix ans après la naissance de leur enfant, alors qu'un peu moins du tiers (31 %) des parents en couple de ces deux groupes de générations ont vu leur union se rompre. Toujours à des niveaux plus élevés que les générations plus anciennes, les proportions cumulées de séparations parentales après la naissance d'un premier enfant laissent peut-être entrevoir une certaine stabilisation de ce phénomène au sein des générations nées plus récemment.

**Figure 2** Proportion cumulée de parents qui se sont séparés après la naissance de leur premier enfant, selon les générations et la durée écoulée depuis la naissance, Québec, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2017, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

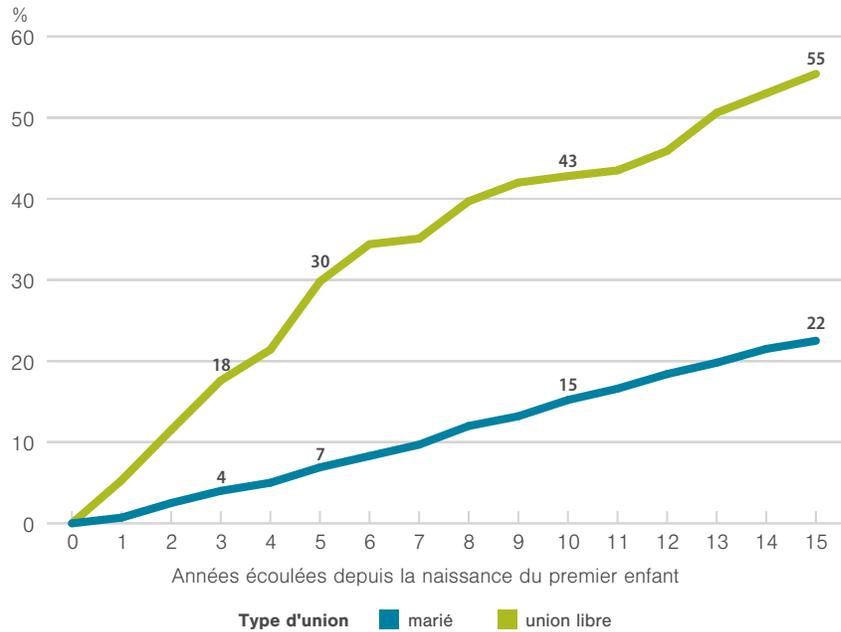


### Les parents en union libre se distinguent (encore) des parents mariés au regard des probabilités de connaître une séparation

Plusieurs études antérieures ont tenté de décrire et d'analyser diverses facettes de l'instabilité conjugale au sein des familles. En particulier, les changements dans les modes de formation des unions ont fait l'objet d'attention en raison de la progression importante de l'union libre au cours des cinquante dernières années, d'abord comme mode de vie conjugale, puis comme cadre de formation des familles. En parallèle, le mariage a graduellement perdu du terrain. Les études passées ont ainsi montré que les unions libres étaient, dans l'ensemble, nettement plus instables que les mariages, y compris en présence d'enfants. Le Bourdais, Neill et Marcil-Gratton (2000) ont notamment observé, à partir des données de l'Enquête sociale générale de 1995, que les mères en union libre nées entre les décennies 1930 et 1960 étaient plus de deux fois plus nombreuses, en proportion, à voir leur famille se rompre que leurs consœurs mariées.

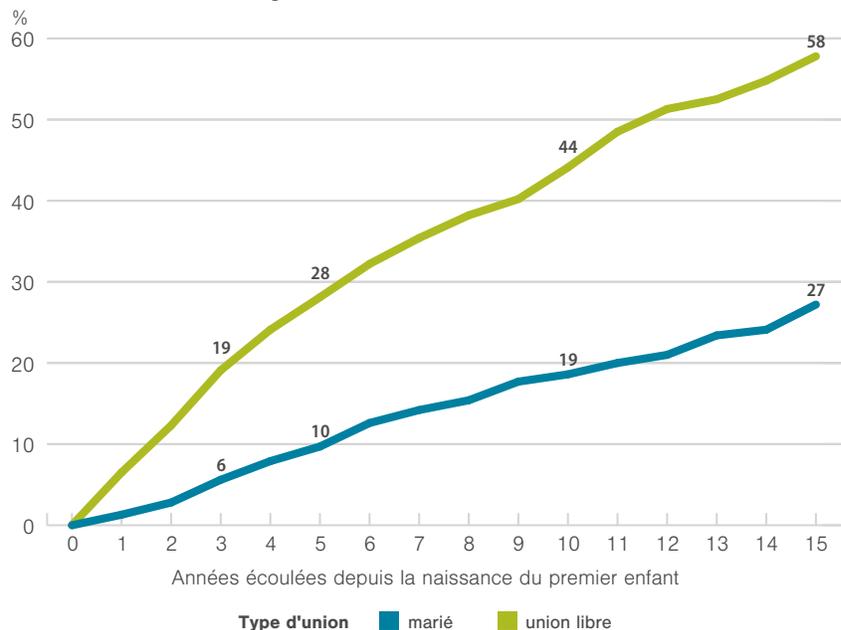
L'analyse des données de l'ESG 2017 va sensiblement dans le même sens, que l'on se penche sur les générations de parents nés durant ces années ou celles de parents nés plus récemment. C'est ce dont témoignent les **figures 3a et 3b** qui illustrent les proportions cumulées de ruptures d'union, en fonction du type d'union, des parents en couple issus des générations nées entre 1937 et 1988 à partir du moment où ils ont donné naissance à leur premier enfant. Pour ce qui est des générations de parents nés entre 1937 et 1965 (figure 3a), environ 7 % des parents mariés ayant donné naissance à leur premier enfant avaient vu leur union se rompre avant que ce dernier n'atteigne l'âge de 5 ans, et un peu plus du cinquième (22 %) avant qu'il ne fête son 15<sup>e</sup> anniversaire. Les risques de rupture sont nettement plus élevés parmi les parents en union libre : cinq ans après avoir eu leur premier enfant, 30 % ont déjà connu la séparation, et cette proportion augmente à 55 % quinze ans après la naissance.

**Figure 3a** Proportion cumulée de parents nés entre 1937 et 1965 qui se sont séparés après la naissance de leur premier enfant, selon le type d'union et la durée écoulée depuis la naissance, Québec, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2017, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

**Figure 3b** Proportion cumulée de parents nés entre 1966 et 1988 qui se sont séparés après la naissance de leur premier enfant, selon le type d'union et la durée écoulée depuis la naissance, Québec, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2017, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

Quand on compare les probabilités cumulées de séparation des parents vivant en union libre ou mariés chez les générations X et Y, soit celles nées entre 1966 et 1988 (figure 3b), on remarque peu de changements. Les risques de rupture associés à l'union libre demeurent toujours aussi élevés, passant de 28 % cinq ans après la naissance du premier enfant, à 58 % au terme de quinze ans. Les parents mariés des générations plus récentes présentent, quant à eux, des risques de séparation un peu plus élevés que leurs vis-à-vis des générations nées avant 1965. Environ 10 % des parents issus des générations nées après 1965 avaient vu leur union se rompre avant que leur premier enfant n'atteigne l'âge de 5 ans, et 27 % avant qu'il ne fête son 15<sup>e</sup> anniversaire.

Ces résultats peuvent être mis en parallèle avec ceux de Le Bourdais, Lapierre-Adamcyk et Roy (2014) de même que ceux de Beaupré et Cloutier (2006) qui révèlent également que la stabilité des unions formées entre 1977 et 2006 est moins grande au Québec chez les couples en union libre que chez les couples mariés. Dans le contexte du débat récurrent des dernières années à propos des droits et des obligations des conjoints en union libre, et en raison de l'intérêt de l'enfant en contexte de séparation parentale, l'instabilité importante toujours observée de cette forme d'union parmi les générations de parents nés plus récemment incite à la réflexion selon plusieurs (Chambre des notaires du Québec, 2019; Ordre des comptables

professionnels agréés du Québec, 2019). En effet, au moment de faire face à la séparation et aux conséquences inhérentes à l'absence d'encadrement juridique pour guider le partage des avoirs et déterminer les responsabilités mutuelles en matière d'obligation alimentaire, les parents en union libre se retrouvent sans balises et sans recours légaux (Le Bourdais, Lapierre-Adamcyk et Roy, 2014). Cette absence de cadre juridique engendre des situations d'inégalité entre les enfants issus de parents mariés et ceux issus de parents en union libre, en dépit du principe d'égalité des enfants à la base du droit québécois de la famille (Commission citoyenne sur le droit de la famille, 2018).



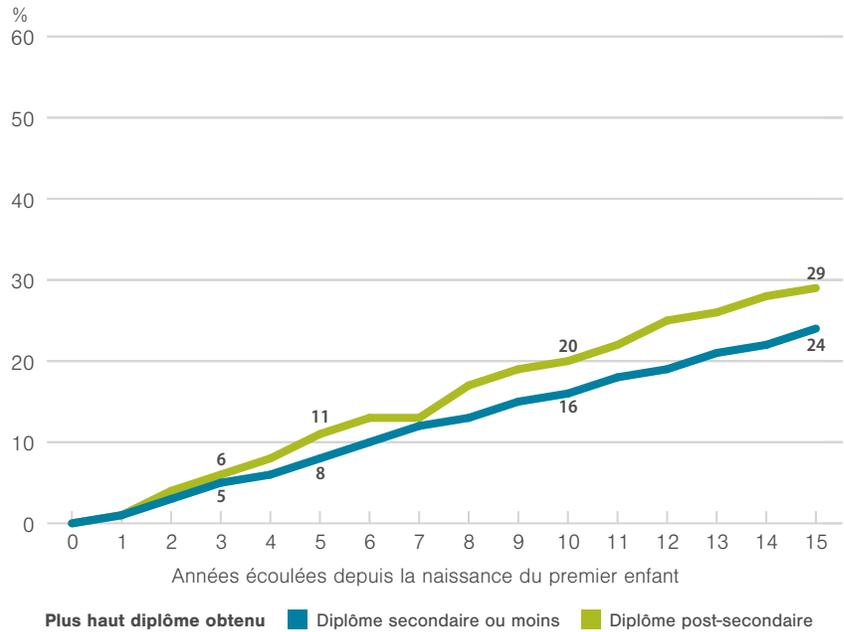
### Chez les plus jeunes générations, les parents moins scolarisés sont plus enclins à connaître la séparation que les parents plus scolarisés

Les nouvelles réalités familiales, telles que l'augmentation des séparations parentales observées au cours des dernières décennies, ont fait l'objet de nombreuses études illustrant les inégalités qu'elles entraînaient dans plusieurs aspects de la vie des membres de la famille (pour une revue, voir Unterreiner, 2018). Or, d'autres études se sont à l'inverse préoccupées de la manière dont les inégalités sociales pouvaient intervenir dans les dynamiques familiales. L'étude des inégalités sociales a ainsi servi de moteur pour explorer les associations entre différents niveaux d'éducation dans les familles et les risques de séparation parentale. Un grand nombre de recherches en Amérique et en Europe ont notamment fait ressortir que les couples moins scolarisés s'avéraient moins stables (Lyngstad et Jalovaara, 2010).

L'analyse des données de l'ESG 2017 arrive aux mêmes conclusions pour ce qui est des risques de séparation après la naissance d'un premier enfant, mais seulement pour les parents issus des générations X et Y (nées entre 1966 et 1988), comme l'illustre la **figure 4b**. Chez ces derniers, environ 20% des parents faiblement scolarisés s'étaient séparés dans les trois ans suivant la naissance de leur premier enfant, et environ 43% avait fait de même au terme de dix ans. Les données montrent que les parents plus scolarisés sont nettement moins nombreux, à durée égale écoulée depuis la naissance, à se séparer de façon précoce. Moins du dixième (9%) de ces derniers avaient vu leur union se rompre avant que leur premier enfant n'atteigne l'âge de 3 ans, et environ le quart (27%) avant qu'il ne fête son 10<sup>e</sup> anniversaire.

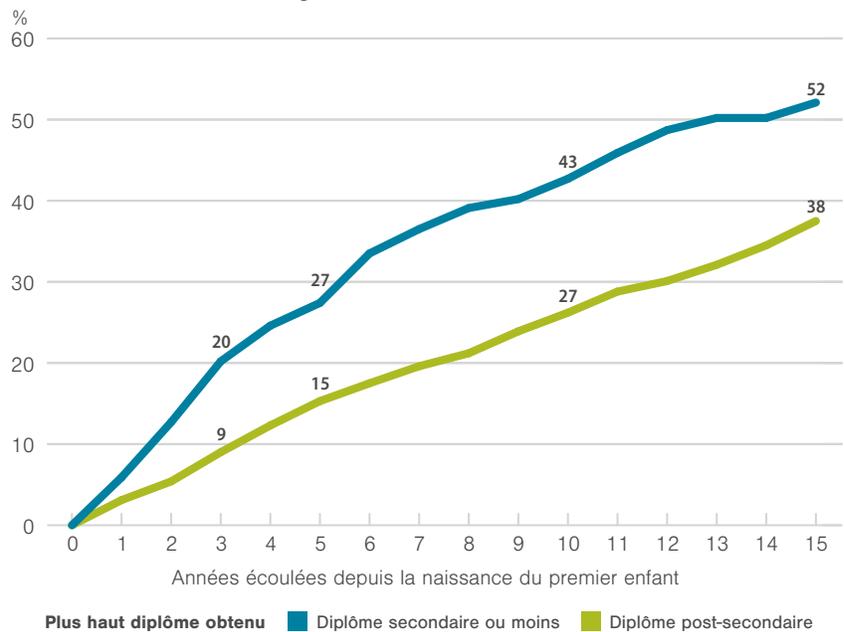
En ce qui a trait aux parents issus des générations nées auparavant, les risques de rupture touchent davantage ceux ayant un diplôme d'études postsecondaires que ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou moins (**figure 4a**). En effet, environ 29% des parents les plus scolarisés (au moins un diplôme d'études postsecondaires) s'étaient séparés dans les quinze ans suivant la naissance de leur premier enfant, comparativement au quart (24%) des parents faiblement scolarisés (diplôme d'études secondaires ou moins).

**Figure 4a** Proportion cumulée de parents nés entre 1937 et 1965 qui se sont séparés après la naissance de leur premier enfant, selon le plus haut diplôme obtenu et la durée écoulée depuis la naissance, Québec, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2017, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

**Figure 4b** Proportion cumulée de parents nés entre 1966 et 1988 qui se sont séparés après la naissance de leur premier enfant, selon le plus haut diplôme obtenu et la durée écoulée depuis la naissance, Québec, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2017, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

De nombreuses études ont montré, au cours des dernières années, un certain renversement des risques de séparation au fil du temps en fonction du niveau de scolarité. Que ce soit en Suède (Esping-Andersen, 2016), au Royaume-Uni (Boertien et Harkonen, 2014) ou aux États-Unis (McLanahan, 2004), la stabilité des unions a augmenté chez les personnes plus scolarisées, à l'opposé de celles ayant un niveau de scolarité moins

élevé. On peut penser que ce n'est pas, en soi, le fait d'avoir un plus faible niveau de scolarité qui influence l'instabilité des unions, mais plutôt la composition même de la population des personnes plus faiblement scolarisées. En effet, avec la démocratisation de l'éducation postsecondaire, celles qui s'y trouvent demeurent plus faiblement scolarisées et partagent sans doute en partie d'autres caractéristiques (précarité

socioéconomique, santé fragile, etc.) les rendant plus nombreuses, en proportion, à connaître une séparation (Esping-Andersen et Billari, 2015). Comme les ruptures d'union s'accompagnent de conséquences économiques souvent importantes lorsque qu'il y a présence d'enfants, la polarisation observée en cette matière n'est pas sans conséquence sur ces derniers et l'augmentation des inégalités dès l'enfance.



Dans le présent bulletin, plusieurs résultats inédits sur la dynamique de la séparation parentale après l'arrivée d'un premier enfant au Québec ont été rapportés. Au regard des limites inhérentes aux analyses réalisées, il serait pertinent de poursuivre les travaux menés dans celui-ci. On peut notamment se demander dans quelle mesure les écarts observés au chapitre des risques de séparation des parents selon la génération, le type d'union ou le niveau de scolarité sont liés à d'autres caractéristiques telles que l'âge au début de l'union ou la durée de cette dernière avant la naissance de l'enfant. Autrement dit, des analyses multivariées permettant d'introduire et de démêler les effets de ces variables dans la dynamique de séparation parentale seraient appropriées.

Par ailleurs, le portrait brossé renvoie à des parcours de vie familiale des parents observés avant la pandémie de la COVID-19. Or, cette dernière a eu des répercussions très importantes sur de multiples facettes des conditions de vie des familles. Par exemple, un nombre significatif de parents ont vécu des épisodes de stress aigu, de la surcharge de rôles (parental, professionnel, éducationnel, etc.), des conflits conjugaux et familiaux de même que de l'isolement liés à l'application des mesures sanitaires et au confinement (Gervais, Côté et Miljus, 2022). D'autres analyses devront donc être menées au cours des prochaines années afin de mettre en évidence les possibles répercussions de cette crise sanitaire sans précédent sur la dynamique des séparations parentales.

## En résumé

- Les parents ayant donné naissance à un enfant au cours des années 2010 sont moins nombreux, à durée égale écoulée depuis la naissance, à se séparer de façon précoce. Par exemple, 13 % des parents ayant donné naissance à un premier enfant au cours des années 2010 se sont séparés avant le cinquième anniversaire de l'enfant, comparativement à 21 % de ceux qui ont donné naissance au cours des années 1990 et 2000 ;
- Si l'on observe les données du point de vue des générations, elles révèlent une forte progression générale des séparations parentales au fil des générations nées entre 1937 et 1988. Par exemple, 21 % des parents se sont séparés avant le cinquième anniversaire de leur enfant chez la plus jeune génération observée, alors que cette situation est celle de 2 % des parents nés entre 1937 et 1945 ;
- La proportion de ruptures survenues avant le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant est la même, à 31 %, chez les deux générations les plus récentes, ce qui laisse entrevoir une certaine stabilisation de ce phénomène ;
- Peu importe le nombre d'années écoulées depuis la naissance de leur premier enfant, les parents vivant en union libre présentent une proportion cumulée de ruptures d'union supérieure à celle des parents mariés. Par exemple, 55 % des parents en union libre nés entre 1937 et 1965 se sont séparés avant le quinzième anniversaire de leur enfant, comparativement à 22 % des parents mariés ;
- Environ 52 % des parents des générations X et Y n'ayant pas de diplôme ou un diplôme d'études secondaires se sont séparés dans les quinze années suivant la naissance de leur premier enfant, comparativement à 38 % des parents plus scolarisés. Chez les générations les plus âgées, cette tendance était inverse, les parents diplômés du niveau collégial ou universitaire s'étant davantage séparés que les moins scolarisés.

## Bibliographie

- BEAUPRÉ, Pascale et Élisabeth CLOUTIER (2006). *Vivre les transitions familiales : résultats de l'Enquête sociale générale*. Ottawa, Statistique Canada, 30 p.
- BOERTIEN, Diederik et Juho HARKONEN (2014). «Less education, more divorce : Explaining the inverse relationship between women's education and divorce», *Stockholm Research Reports in Demography*, Stockholm University, 52 p.
- CASTAGNER GIROUX, Catherine, Céline LE BOURDAIS et Philippe PACAUT (2016). «La séparation parentale et la recomposition familiale : esquisse des tendances démographiques au Québec», dans Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille, Annick St-Amand et Sylvie Lévesque, *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 11-34.
- CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC (2019). *Réflexions sur la réforme du droit de la famille. Présenté dans le cadre de la Consultation publique sur le droit de la famille*, 33 p.
- CLOUTIER, Richard, Lorraine FILION et Harry TIMMERMANS (2018). *Les parents se séparent. Mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions du CHU Sainte-Justine, 296 p.
- COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA FAMILLE (2015). *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*, Québec, Ministère de la Justice du Québec, 616 p.
- COMMISSION CITOYENNE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE (2018). *Rapport final*, 109 p.
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2007). *Transitions familiales*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 234 p.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta (2016). *Families in the 21st century*, Stockholm, SNS Forlag, 114 p.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta et Francesco BILLARI (2015). «Re-theorizing Family Demographics», *Population and development review*, vol. 41, n°1, p. 1-31.
- GERVAIS, Christine, Isabel CÔTÉ et Milica MILJUS (2022). *Étude Réactions : récits d'enfants et d'adolescents sur la COVID19*. Rapport final, 42 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1997). *Les enfants au cœur de nos choix. Nouvelles dispositions de la politique familiale*, 46 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, 552 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018a). [Familles avec au moins un enfant de 24 ans et moins selon la structure de la famille et le nombre d'enfants, Québec, 1951-2016](#), Recensements du Canada adaptés par l'Institut de la statistique du Québec, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018b). «Les trajectoires diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1990», *Portraits et trajectoires, série Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)*, n°23, Québec, Institut de la statistique du Québec, 21 p.

- LACOURSE, Marie-Thérèse (2015). *Famille et société* (5<sup>e</sup> édition), Québec, Chenelière, 336 p.
- LE BOURDAIS, Céline, Ghislaine NEILL et Nicole MARCIL-GRATTON (2000). «L'effet du type d'union sur la stabilité des familles dites «intactes», *Recherches sociographiques*, vol. 41, p. 53-74.
- LYNGSTAD, Torkild, et Marika JALOVAARA (2010). «A review of the antecedents of union dissolution», *Demographic Research*, vol. 23, p. 257–292.
- MCLANAHAN, Sara (2004). «Diverging destinies: How children are faring under the second demographic transition», *Demography*, vol. 41, n°4, p. 607–627.
- ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC (2019). *Réflexions sur la réforme du droit de la famille présentées dans le cadre de la consultation publique*, 10 p.
- PARENT, Claudine, Marie-Christine SAINT-JACQUES, Sylvie DRAPEAU, Marie-Christine FORTIN et Madeleine BEAUDRY (2016). «La vie conjugale et les réorganisations familiales» dans Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille, Annick St-Amand et Sylvie Lévesque, *Séparation parentale, recombinaison familiale: Enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 35-50.
- STATISTIQUE CANADA (2021). «Les statistiques. Le pouvoir des données!», [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/toc-tdm/5214718-fra.htm>.
- STATISTIQUE CANADA (2022). Structure de la famille de recensement y compris de l'information détaillée sur les familles recomposées, nombre d'enfants, nombre moyen d'enfants et âge du plus jeune enfant: Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810012401> (Consulté le 2 novembre 2022).
- UNTERREINER, Anne (2018). *Le quotidien des familles après une séparation - État de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés*, Ministère des solidarités et de la Santé (France), Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la recherche, n°27, 77 p.

#### PRODUCTION ET RÉDACTION

Philippe Pacaut et Gabrielle Juteau

#### COORDINATION – BULLETINS *QUELLE FAMILLE?*

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

#### RELECTURE

Joanie Migneault

#### ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction générale des communications, ministère de la Famille

#### Pour citer ce document

Ministère de la Famille (2023), «La séparation parentale après l'arrivée d'un premier enfant. Quelques tendances démographiques au fil du temps et des générations au Québec», *Bulletin Quelle famille?*, volume 10, numéro 1, 11 pages.

ISSN : 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

© Gouvernement du Québec

#### À PARAÎTRE

Le prochain numéro du bulletin *Quelle famille?* portera sur les parents-étudiants.

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministère des politiques et programmes, ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).